

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 12 juillet 2013**

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme BEAUCHER, M. HESRY, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON - Adjoint ; M. MERCIER, M. REHEL, M. BREGAINT, Mme GREGOIRE, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme LUGAND, Mme DESBLES, M. CHALIGNE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, M. GEORGET, Mme MOUBECHÉ, M. FRAIN - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. PEDRON (représenté par M. le Maire), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par M. BREGAINT), Mme MORADEL (représentée par Mme ROUYEZ), Mme DUTERTRE (représentée par Mme JOUQUAN), Mme FRAIN (représentée par M. FRAIN).

Absents excusés : Mme FONTMORIN, M. LETAINTURIER et M. DELAMAIRE.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 14 juin 2013 :

Ledit procès-verbal est adopté par 22 voix pour et 2 voix contre (S. et V. Frain).

M. le Maire sollicite l'inscription à l'ordre du jour de la question diverse complémentaire suivant : Syndicat des Eaux de Beaufort : défense incendie - secteur Belle Noë : programme 2013 - renouvellement et renforcement de canalisations d'eau potable.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de cette question diverse.

1. Budget Général 2013 : Décision Modificative - D.M 2.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité les ouvertures de crédits en section d'investissement du Budget Général 2013 telles que présentées ci-après et qui constituent la D.M 2 dudit budget.

Section d'investissement :

Dépenses (programmes)	Rappel B.P	Proposition D.M
106 – Matériels scolaires	9 000,00	10 000,00
Recettes		
16 – Emprunt (écriture d'équilibre)		10 000,00

2. Budget Assainissement : Décision Modificative - D.M 1.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité les ouvertures de crédits en section de fonctionnement du Budget Assainissement 2013 telles que présentées ci-après et qui constituent la D.M 1 dudit budget.

Section de fonctionnement :

Dépenses	Rappel B.P	Proposition D.M
011 – Charges à caractères général (études et publications annonces)	10 000,00	20 000,00
Recettes		
70 – Redevance	191 000,00	20 000,00

3. Consultation assurances : adoption du cahier des charges.

Le Conseil Municipal :

- **adopte** à l'unanimité le D.C.E élaboré pour la consultation « assurances » à engager.
- **autorise** en conséquence M. le Maire à engager la consultation.

4. Fête de la Fédération des Bagadous : versement d'une subvention à l'organisateur.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le soutien logistique et financier de la Ville apporté à la Fête de la Fédération des Sonneurs d'Ille et Vilaine qui s'est déroulée en mai à Dol.

Ainsi, la Ville prend en charge le repas des participants et 50 % des frais de transport des groupes, dans la limite de 1 500,00 €, somme versée sous forme de subvention à l'association B.A.S (Bodadeg Ar Sonerion – Fédération des Sonneurs d'Ille et Vilaine), au vu bien entendu des justificatifs de dépenses. C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité pour les raisons présentées ci-avant, de verser une subvention de 1 500,00 € à l'Association Bodadeg Ar Sonerion, organisateur de la Fête de la Fédération des sonneurs d'Ille et Vilaine, au titre de la prise en charge de 50 % des frais de transport des groupes pour l'édition 2013 (dans la limite de 1 500,00 €).
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget Général 2013.

5. Camp européen organisé à Dol : autorisation d'emploi de personnels du Lycée Professionnel.

Le Conseil Municipal :

- **autorise** à l'unanimité dans le cadre du camp européen organisé du 07 au 15 juillet, l'emploi de personnels qui exerceront à titre d'activité accessoire les fonctions de :
 - 1 chef de cuisine ;
 - 3 agents d'entretien ;
 - 1 surveillant des systèmes de sécurité incendie de l'internat.
- **dit** que les frais inhérents à cet emploi de personnels seront pris en charge par le Budget Général 2013.

6. Droit de sortie sur le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal :

- **autorise** à l'unanimité l'ouverture d'un accès de la propriété cadastrée AK 338 sur la rue des Coteaux de Légeard, voie classée dans le domaine privé communal.
- **fixe** à l'unanimité le montant du droit de sortie ainsi créé à 4 000 €.

7. Vente d'une parcelle propriété de la Ville jouxtant un lot du Clos des Pommiers.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il retire cette question de l'ordre du jour. (Pas de délibération.)

8. Motion du Conseil Municipal pour le maintien du centre d'examen au permis de conduire à Dol.

Le Conseil Municipal :

- **adopte** à l'unanimité la présente motion suivante :

« Le Conseil Municipal de Dol tient à faire part à M. le Préfet d'Ille et Vilaine, de sa volonté de maintenir à Dol de Bretagne un centre d'examen au permis de conduire. Quand bien même la suppression de ce centre permettrait de proposer chaque mois quelques places supplémentaires, le Conseil Municipal estime comme essentiel que les candidats à cet examen puissent passer les épreuves théoriques et pratiques sur le territoire de Dol. A l'heure où les services de l'Etat favorisent l'instauration d'un « bouclier rural » pour maintenir une présence minimale des services publics en dehors des grandes zones urbaines, la suppression éventuelle du centre d'examen de Dol de Bretagne serait pour le moins mal venue. »
- **sollicite** en conséquence auprès de M. le Préfet d'Ille et Vilaine et de la Région Bretagne, le maintien du centre d'examen au permis de conduire de Dol de Bretagne.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

9. Information sur les marchés à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** des informations ci-dessous :

Consultation engagée pour le service de la restauration collective : fabrication et livraison des repas dans les restaurants des écoles maternelle et élémentaire publiques et du Centre de loisirs.

Résultat de la consultation :

C'est la Société ANSAMBLE qui a été retenue, ayant présenté l'offre la mieux disante.

Les prix retenus sont les suivants :

- Repas « maternels » : 2,86 € T.T.C
- Repas « élémentaires » : 2,98 € T.T.C
- Repas « adultes » : 3,32 € T.T.C
- Repas « centre de loisirs » : 2,98 € T.T.C
- Produits lactés : 0,23 € T.T.C
- Redevance annuelle d'utilisation de la cuisine centrale pour la fabrication de repas « extérieurs » : 19 625 €.

**Question diverse : Syndicat des Eaux de Beaufort : défense incendie - secteur Belle Noë :
Programme 2013 - renouvellement et renforcement de canalisations d'eau potable.**

Le Conseil Municipal :

- **adopte** à l'unanimité l'étude chiffrée du Syndicat des Eaux de Beaufort.
- **s'engage** à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort, par virement à son compte à la Perception de SAINT MALO MUNICIPAL.

Pour affichage le 16 juillet 2013.

*Le Maire,
Denis RAPINEL*